Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche, jusqu'à la route 204 Est à Saint-Georges

Dossier : 6211-06-027

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 30 janvier au 16 mars 2007

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche, jusqu'à la route 204 Est à Saint-Georges par le ministère des Transports* a pris fin le 16 mars 2007. Conformément au mandat qui lui a été confié le 18 janvier 2007 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 30 janvier au 16 mars 2007, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet de prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à la route 204 Est à Saint-Georges par le ministère des Transports s'inscrit dans l'aménagement d'un lien autoroutier entre Québec et Saint-Georges entrepris au début des années 1970. Le principal objectif du projet est d'améliorer la fluidité de la circulation sur la route 173, particulièrement dans le secteur du pont de la rivière Famine, en détournant une partie de la circulation et en créant un second passage de part et d'autre de la rivière. Ce prolongement s'étendrait sur une distance de 4,3 km entre la 74e Rue projetée à l'entrée nord de Saint-Georges et la route 204 Est. Il inclut la construction d'un pont ferroviaire, d'un pont d'étagement au croisement de la 90e Rue, d'un pont traversant la rivière Famine et d'un carrefour giratoire pour le raccordement à la route 204 Est. La 90e Rue serait réaménagée sur une longueur de 0,3 km et la route 204 Est, sur une longueur de 1,8 km. Des voies de dessertes seraient également aménagées si requises.

Le ministère évalue le coût de construction du projet à environ 56 millions de dollars. Le calendrier de réalisation dépend des disponibilités budgétaires des gouvernements, de la date d'obtention des autorisations, ainsi que de la période requise pour procéder aux expropriations et élaborer les plans et devis.

(Extrait du communiqué émis le 30 janvier 2007)

Les préoccupations soulevées

Lors de la séance d'information qui s'est tenue à Saint-Georges le 21 février 2007, les personnes présentes se préoccupaient principalement de certaines composantes du projet et de ses impacts sur l'environnement.

Le projet

- Les coûts élevés pour le déménagement des bâtisses, au lieu de passer le tracé près de TELUS ;
- l'installation d'un feu de circulation à la fin de l'autoroute, au lieu d'aménager un carrefour giratoire ;
- l'installation d'un feu de circulation plus sécuritaire qu'un terre-plein à la hauteur des 41e et 42e Rues ;
- l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la route 204 Est et de la 120e Rue pour éviter les accrochages fréquents ;
- le besoin de préciser où commence et où se termine la portion de l,77 km du tracé (réaménagement de la route 204) ;
- la signification précise de : *Voies de desserte si requises.*

L'environnement

– L'inquiétude quant à l'impact sonore du freinage des camions à la hauteur de la 37e Avenue ;
– les types de végétaux utilisés pour les écrans végétaux.

Les autres préoccupations

– L'accès futur à l'autoroute 73 à partir de la 90e Rue ;
– la conception du carrefour giratoire en prévision d'une éventuelle route allant vers le sud (vieille route 173 ou boulevard urbain) ;
– le raccordement possible avec la vieille route 173 et son incidence sur la circulation importante du côté ouest de la rivière Chaudière.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Ville de Saint-Georges	250, 18e Rue, Ville de Saint-Georges

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
3 février 2007	*Le Soleil*	
3 février 2007	*Le Devoir*	
2 février 2007		*Hebdo régional de Beauce*
16 février 2007		*Hebdo régional de Beauce*

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois	Diffusion dans Internet

	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
30 janvier 2007 Début de la période d'information et annonce de la séance	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de Québec et de Chaudière-Appalaches	182	Site du BAPE
21 février 2007 Rappel aux médias	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de Québec et de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	21 février 2007
BAPE : Animation	Mélissa Poirier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Clémence Plourde, technicienne en administration
Promoteur	Michel Labrie et Madeleine Lindsay, ministère des Transports Michel L. Caron, Génivar
Assistance	136 personnes
Durée	1 h 30

Les relations de presse

Six médias étaient représentés lors de la séance d'information, soit les journaux *Le Soleil* et *L'Éclaireur*, les médias électroniques Éditionsbeauce.com, En Beauce.com, TV Cogeco et Cool FM 103,3. Une entrevue a été réalisée avec CHEQ FM et des informations ont été transmises à Radio-Canada par téléphone par l'animatrice de la séance.

La revue de presse

Une revue de presse a été colligée pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette période a été couverte par les médias de la région, entre autres *l'Hebdo régional* et *l'Éclaireur-Progrès/Beauce Nouvelle*. Les médias ont repris le contenu diffusé dans le communiqué émis par le BAPE au début de la période. Ils ont principalement fait ressortir la tenue de la séance d'information du 21 février 2007, ainsi que la description du projet.

Québec, le 20 mars 2007
Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Clémence Plourde et Marielle Jean, technicienne en administration et conseillère en communication